CATE

Club des Amateurs de Terriers d'Ecosse

CLUB DES AMATEURS DE TERRIERS D'ECOSSE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine, fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture

COMMISSION UTILISATION DU CATE

EPREUVE DE BROUSSAILLAGE SUR PETIT GIBIER

SAMEDI 16 AVRIL 2022

(P. RAQUIN « *le Champenot* » *58250 Lanty - Nièvre)*

Les engagements seront clos 10 jours avant la date de L'épreuve

Ce formulaire d'inscription est a remplir lisiblement et à retourner accompagné de son règlement à l'attention de Patricia Chevallier 7 rue du Marais 27170 Goupillières

Propriétaire :			
Adresse :			
Téléphone :		**Email :**	
Nom du chien :			
Race		**Né(e(le :**	
N° de LOF		**N° Tat /Puce :**	
N° de carnet de travail			
N° licence propriétaire			
N° licence conducteur			

MONTANT DES ENGAGEMENTS :

TARIF ADHÉRENT du CATE, CFAT-DT, SBTCF, RAF, chèques à l'ordre du CATE) : à jour de leur cotisation

une remise de 8 € par chien est accordée soit

1 er chien : 32 € ; 2 ème chien : 30 € ; 3ème chien et suivants : 28 €

TARIF NON ADHÉRENT : 1 er chien : 40 € ; 2ème chien : 38 € ; 3ème chien et suivants : 36 €)

REPAS

Indiquer ici le nombre de couverts souhaités 15 € x .....

(à payer sur place en espèce) Tout repas réservé est dû.

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis, j'accepte de me soumettre au règlement du CATE et de la SCC. Je décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale.

Je certifie sur l'honneur que mon/mes chien(s)/mon chenil ne sont pas à ma connaissance au jour de l'engagement atteint(s) de maladie(s) contagieuse(s) et m'engage à ne pas le(s) présenter à l'épreuve si une telle maladie venait à se déclarer chez moi

Les engagements seront pris en compte dans l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles.

Les engagements ne seront acceptés que s'ils sont lisiblement remplis, accompagnés de leur paiement.

En cas d'absence à l'épreuve, les engagements ne sont pas remboursés.

Si lors de l'épreuve un gibier est blessé ou tué par un chien, le propriétaire du parc où se déroule l'épreuve pourra demander un dédommagement qui incombera au propriétaire du chien

Membre N°.....Club : ..... Fait à..... Le..... Signature.....

Patricia CHEVALLIER	Anne Delplay
06 71 44 64 78	06 74 93 98 01
patricia.chevallier@orange.fr	Anne.delplay@orange.fr